

Paris, le 24 juillet 2019

La Présidente

Monsieur le Premier ministre,

Au lendemain de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global (AECG) avec le Canada, dit « accord CETA », je souhaitais attirer votre attention sur la nécessité d'enrichir la méthode de travail élaborée, sous l'impulsion de la commission des affaires étrangères, à cette occasion.

Au nom de notre commission, j'ai formulé quatre demandes, qui ont été validées par le ministre Jean-Yves Le Drian lors du débat organisé en séance publique mercredi 17 juillet dernier.

Il en ressort quatre axes d'actions très clairs dont je souhaite vous faire part :

– l'étude d'impact telle que conçue pour le CETA et l'analyse par filière doivent devenir la norme pour tout nouvel accord de commerce ;

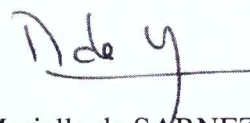
– le suivi des filières agricoles sensibles doit être assuré dans la durée, Il doit être quantitatif, mais aussi qualitatif. Ces nouveaux outils, comme par exemple le suivi, région par région, d'un certain nombre d'exploitations de viande bovine, permettront d'être plus réactif, et en cas de problème, d'activer immédiatement les clauses de sauvegarde, ou de proposer des mesures d'accompagnement. Comme nous nous y sommes engagés en séance, une information constante de la commission des affaires étrangères mériterait d'être organisée, et formalisée sous forme d'un rapport remis deux fois par an au Parlement ;

– le Gouvernement devrait veiller auprès de la Commission européenne à maintenir la mixité des accords, qui est une exigence démocratique ;

– la France doit être à l'initiative pour mettre en place un nouveau cahier des charges du commerce international, lequel liera les questions environnementales et sanitaires aux questions commerciales afin d'aller vers un échange juste et durable. Notre commission des Affaires étrangères prendra toute sa part dans ce nouvel agenda.

D'autres attentes se sont fait jour lors des débats, notamment en faveur de la prise en compte par les études d'impact des conséquences des accords sur la biodiversité et en faveur d'un suivi régional de leur application.

Restant à la disposition du Gouvernement pour échanger sur ces futurs travaux, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.



Marielle de SARNEZ

Monsieur Edouard Philippe
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS